

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121.10 du Code des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, salle du Conseil Municipal

MARDI 30 JANVIER 2024, à 18 heures 30

Publié le 24 janvier 2024

Le Maire,



ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Rapport du Maire (art. L 2122-23 du CGCT)

Approbation du PV de la séance du 12 décembre 2023

FINANCES

1 – Remboursement location case de columbarium

RESSOURCES HUMAINES

2 – Modification du tableau des emplois

3 – Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

AMENAGEMENT

4 – Concertation préalable liée au projet de renouvellement urbain du centre-ville

5 – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la commune du Palais-sur-Vienne et Limoges Métropole – Aménagement du centre-bourg du Palais-sur-Vienne

ENFANCE

6 – Modification du Règlement Intérieur de l'ALSH

7 – Convention de partenariat relative à la permanence de la Caisse d'Allocations Familiales à la Mairie du Palais-sur-Vienne